

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 102 (1957)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

L'évolution des méthodes de guerre

Commençons par le rappel inévitable de quelques lieux communs (puisqu'aussi bien la stratégie, appelée par Foch la science du caractère et du bon sens, n'est, au dire de ceux qui voient rouge au seul énoncé du mot, qu'« agitation de lieux communs supputant de fumeuses anticipations ») et par l'exacte définition des termes que l'on emploie.

La guerre est le prolongement d'une diplomatie qui s'avoue impuissante à obtenir les résultats que l'une et l'autre se proposent d'atteindre. Champ d'action de tous les excès, la guerre met en œuvre la force brutale des armes. Parce qu'elle est une manifestation de l'activité humaine, en vérité la plus virile, elle en applique les principes partout et toujours les mêmes, d'un nombre d'autant plus réduit que leur définition est plus générale. Secret, imagination constructive, supériorité des moyens matériels et moraux appliquée à l'endroit et au moment convenant le mieux à l'obtention du but poursuivi, constance sans obstination têtue, esprit d'initiative opposé à celui de passivité ; ces quelques règles applicables indistinctement aux multiples branches de l'activité pacifique, mettez-les sous un uniforme militaire et, du même coup, vous avez : la surprise, l'idée de manœuvre, la supériorité des armes et des effectifs, l'économie des forces, l'offensive primant la défen-